



Titres RBC liés à l'indice Solactive Equal Weight Canada Bank 27 AR remboursables par anticipation avec rendement de 13,20 % (CAD), **série 569, catégorie F** **Titres à capital non protégé**

Durée de 7,0 ans	Indice Solactive Equal Weight Canada Bank 27 AR	Rendement fixe potentiel de 13,20 %, 26,40 %, 39,60 %, 52,80 %, 66,00 %, 79,20 % et 92,40 %	Niveau barrière de protection de 75 %	Remboursables par anticipation sur une base annuelle à 100 % du niveau initial à compter du 13 mai 2026
-------------------------	---	---	---------------------------------------	---

Fundserv	Clôture des souscriptions	Date d'émission	Date d'échéance
RBC12805	9 mai 2025	16 mai 2025	17 mai 2032

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	50 Titres ou 5 000 \$
Durée :	Environ 7,0 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Indice sous-jacent :	Le rendement des Titres est lié à la performance de l'indice Solactive Equal Weight Canada Bank 27 AR (l'« indice sous-jacent »). L'indice sous-jacent est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks (l'« indice cible »), déduction faite d'un dividende synthétique de 27 points d'indice par année (le « facteur de rendement ajusté »). Il est entendu que le rendement des Titres est lié à l'indice sous-jacent et non à l'indice cible. Le niveau de clôture en date du 11 avril 2025 s'établissait à 473,49. Par conséquent, en date du 11 avril 2025, le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture correspondait à 5,7023 %. Si aucun cas de remboursement anticipé automatique ne se produit, pendant la durée des Titres, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 189 points d'indice, ce qui représente 39,9164 % du niveau de clôture au 11 avril 2025. Pour les besoins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes versés et autres distributions effectuées, s'il y a lieu, à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble de ces titres. En date du 11 avril 2025, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice cible était de 4,804 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 38,882 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.
Date d'émission :	Le 16 mai 2025

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et leurs modifications sont accessibles au moyen de SEDAR+ à www.sedarplus.com. On peut également obtenir des exemplaires de ces documents au www.rbcnotes.com. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Niveau initial :	Le niveau de clôture publié par le promoteur de l'indice à la date d'évaluation initiale.
Date d'évaluation initiale :	Le 12 mai 2025
Niveau barrière de protection :	Correspond à 75,00 % du niveau initial.
Niveau final :	Le niveau de clôture publié par le promoteur de l'indice à la date d'évaluation finale.
Date d'évaluation finale :	Le 12 mai 2032
Niveau de clôture :	Le niveau de clôture officiel de l'indice sous-jacent annoncé par le promoteur de l'indice pour la date concernée, tel que déterminé par l'agent des calculs.
Date d'échéance :	Le 17 mai 2032
Dates d'observation :	Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates d'observation », étant entendu que si une date d'observation n'est pas un jour de négociation, cette date d'observation sera le prochain jour de négociation, sauf en cas d'événement extraordinaire.
Dates de paiement des intérêts :	Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates de paiement des intérêts », sauf en cas d'événement extraordinaire, et à condition que (i) la Banque n'ait pas remboursé les Titres de la manière décrite ci-après, et que (ii) si une date de paiement des intérêts n'est pas un jour ouvrable, cette date de paiement des intérêts sera reportée au jour ouvrable suivant. Il est entendu qu'aucun paiement d'intérêts ne sera effectué à une date de paiement des intérêts à moins qu'un cas de remboursement anticipé automatique se soit produit à la date d'observation précédente.
Paiement d'intérêts :	<p>Si un cas de remboursement anticipé automatique se produit, un paiement d'intérêts (le « paiement d'intérêts »), en sus du paiement du montant du remboursement anticipé automatique, sera payable à l'égard des Titres à la prochaine date de remboursement anticipé automatique, à terme échu, et correspondra à ce qui suit :</p> <p>a) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la première date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre correspondra à la somme de (i) 13,20 \$ et de (ii) $20,00\% \times (\text{rendement de l'indice} - 13,20 \\$)$, si le rendement de l'indice est supérieur à 13,20 \$;</p> <p>b) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la deuxième date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre correspondra à la somme de (i) 26,40 \$ et de (ii) $20,00\% \times (\text{rendement de l'indice} - 26,40 \\$)$, si le rendement de l'indice est supérieur à 26,40 \$;</p> <p>c) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la troisième date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre correspondra à la somme de (i) 39,60 \$ et de (ii) $20,00\% \times (\text{rendement de l'indice} - 39,60 \\$)$, si le rendement de l'indice est supérieur à 39,60 \$;</p> <p>d) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la quatrième date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre correspondra à la somme de (i) 52,80 \$ et de (ii) $20,00\% \times (\text{rendement de l'indice} - 52,80 \\$)$, si le rendement de l'indice est supérieur à 52,80 \$;</p> <p>e) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la cinquième date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre correspondra à la somme de (i) 66,00 \$ et de (ii) $20,00\% \times (\text{rendement de l'indice} - 66,00 \\$)$, si le rendement de l'indice est supérieur à 66,00 \$;</p> <p>f) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la sixième date d'observation, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre correspondra à la somme de (i) 79,20 \$ et de (ii) $20,00\% \times (\text{rendement de l'indice} - 79,20 \\$)$, si le rendement de l'indice est supérieur à 79,20 \$;</p> <p>g) si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la date d'évaluation finale, le paiement d'intérêts payable à l'égard de chaque Titre à la date d'échéance correspondra à la somme de (i) 92,40 \$ et de (ii) $20,00\% \times (\text{rendement de l'indice} - 92,40 \\$)$, si le rendement de l'indice est supérieur à 92,40 \$.</p> <p>Si un cas de remboursement anticipé automatique ne s'est produit à aucune date d'observation, aucun paiement d'intérêts ne sera payable à l'égard des Titres à la date de remboursement anticipé automatique suivante.</p>
Cas de remboursement anticipé automatique :	<p>Si, à une date d'observation, le niveau de clôture est supérieur ou égal à 100 % du niveau initial (le « niveau entraînant le remboursement anticipé automatique »), un cas de remboursement anticipé automatique se produira.</p> <p>Les Titres seront remboursés par anticipation à un prix correspondant à leur capital (le « montant du remboursement anticipé automatique ») à la date de remboursement anticipé automatique suivant la survenance d'un cas de remboursement anticipé automatique.</p>
Dates de remboursement anticipé automatique :	Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates de remboursement anticipé automatique », sauf en cas d'événement extraordinaire, et à condition qu'une date de remboursement anticipé automatique ne soit pas un jour ouvrable, cette date de remboursement anticipé automatique sera le jour ouvrable suivant.

Paiement à l'échéance : Si les Titres n'ont pas été remboursés par anticipation à la date d'échéance, le montant payable pour chaque Titre (le « **montant du remboursement final** ») correspondra à ce qui suit :

- a) soit 100,00 \$, si le niveau final est supérieur ou égal au niveau barrière de protection;
- b) soit une somme correspondant au rendement de l'indice, laquelle somme ne saurait en aucun cas être inférieure à 1,00 \$, si le niveau final est inférieur au niveau barrière de protection.

En sus du montant du remboursement final, un paiement d'intérêts sera effectué à la date d'échéance si un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la date d'évaluation finale.

Il est entendu qu'il n'y aura aucune répétition dans le calcul du montant du remboursement anticipé automatique et du montant du remboursement final.

Rendement de l'indice : (i) aux fins du calcul du montant du remboursement final : $100,00 \$ \times (X_f / X_i)$ et (ii) à toutes les autres fins : $((X_f / X_i) - 1) \times 100,00 \$$,

où :

- « **X_f** » représente le niveau final, et
- « **X_i** » représente le niveau initial.

Marché secondaire : Fundserv, RBC12805

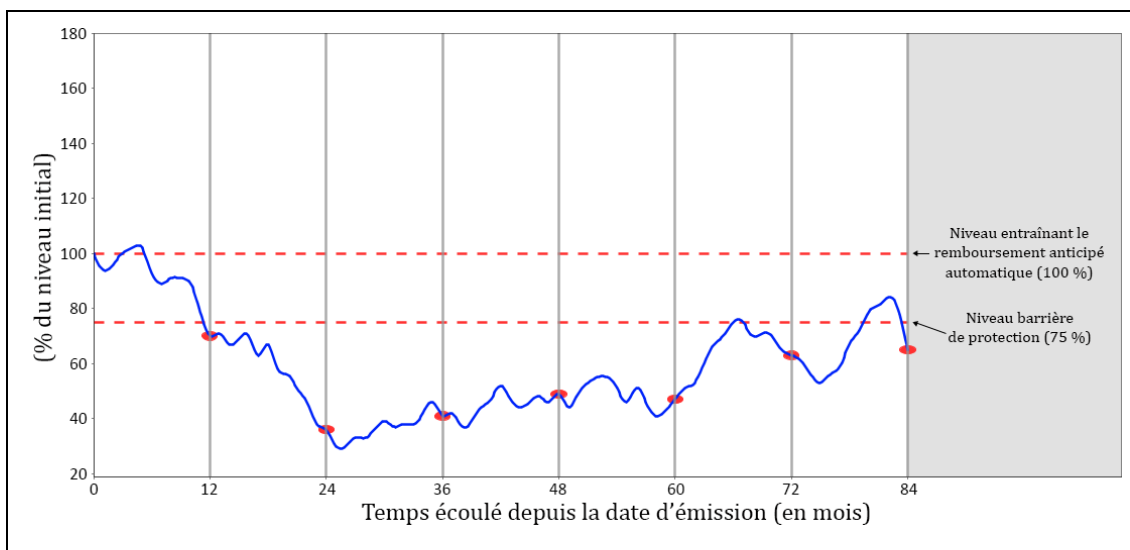
En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.

Valeur estimative initiale : À la date du supplément de fixation du prix ou vers cette date, la valeur estimative initiale des Titres était de 94,58 \$ par Titre, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres à tout moment dépendra de nombreux facteurs et peut être inférieure à cette somme. La valeur estimative initiale des Titres n'est qu'une estimation et ne représente pas un prix minimal auquel la Banque, RBC DVM ou un membre de notre groupe serait disposé à acheter les Titres sur un marché secondaire. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.

EXEMPLES DE CALCUL

Les exemples qui suivent illustrent le calcul du rendement des Titres selon différents scénarios. Ces exemples ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. La performance de l'indice sous-jacent utilisée dans les exemples ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance de l'indice sous-jacent ou des Titres. La performance réelle de l'indice sous-jacent et des Titres sera différente de ces exemples, et cette différence pourrait être importante. Tous les exemples ci-après supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100,00 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Pour des raisons de commodité, chacune des lignes verticales dans les graphiques ci-après représente à la fois une date d'observation hypothétique et la date de paiement des intérêts qui suit cette date. Certains montants en dollars indiqués ci-après sont arrondis au cent entier le plus près, s'il y a lieu, pour en faciliter la lecture, mais le montant par Titre payable à un investisseur peut être arrondi à la décimale près.

Exemple n° 1 – Scénario avec perte et paiement d'une somme inférieure au capital à la date d'échéance



- Indique les dates d'observation auxquelles le niveau entraînant le remboursement anticipé automatique n'a pas été franchi; par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne sera effectué à la date de paiement des intérêts applicable.
- Indice Solactive Equal Weight Canada Bank 27 AR

Dans ce scénario, le niveau de clôture est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à toutes les dates d'observation, les Titres ne seraient donc pas remboursés avant la date d'échéance. À la date d'évaluation finale, le niveau final est inférieur au niveau barrière de protection.

(i) Paiement d'intérêts

Aucun cas de remboursement anticipé automatique ne se produit, car le niveau de clôture à chaque date d'observation est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique. Par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne serait payable aux dates de paiement des intérêts.

(ii) Montant du remboursement final

Dans cet exemple, le niveau initial (X_i) est de 473,49 et le niveau final (X_f) est de 307,77. Par conséquent, le montant du remboursement final correspond au résultat de la formule suivante :

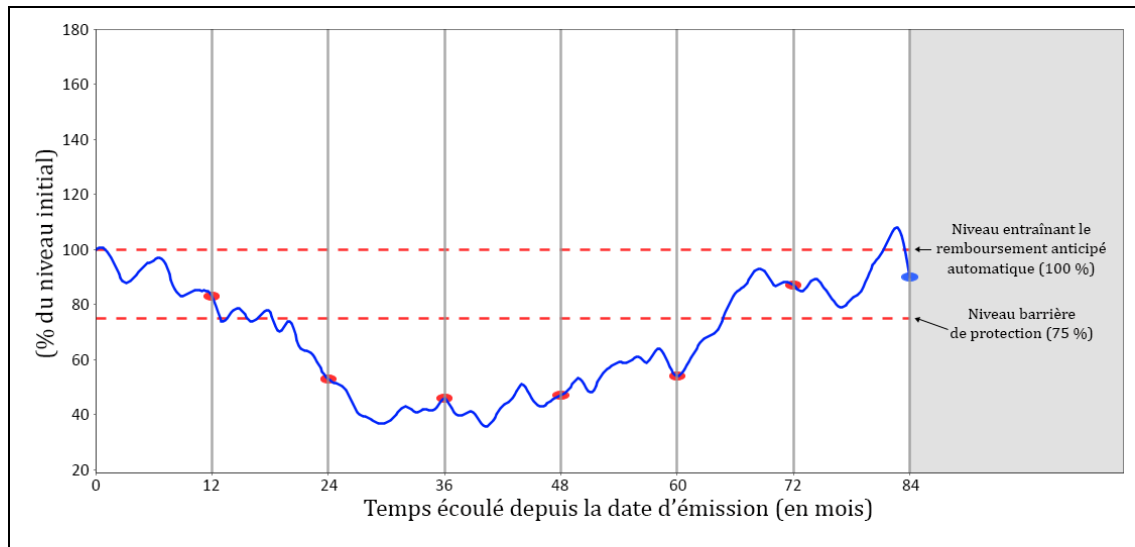
$$100,00 \$ \times (X_f / X_i)$$
$$100,00 \$ \times (307,77 / 473,49) = 65,00 \$$$

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Paiement d'intérêts : 0,00 \$
- b) Montant du remboursement final : 65,00 \$
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 65,00 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de -5,97 %.

Exemple n° 2 – Scénario avec paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



- Indique les dates d'observation auxquelles le niveau entraînant le remboursement anticipé automatique n'a pas été franchi; par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne sera effectué à la date de paiement des intérêts applicable.
- Indique la date d'observation finale.
- Indice Solactive Equal Weight Canada Bank 27 AR

Dans ce scénario, le niveau de clôture est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à toutes les dates d'observation, les Titres ne seraient donc pas remboursés avant la date d'échéance. À la date d'évaluation finale, le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière de protection mais inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique.

(i) Paiement d'intérêts

Aucun cas de remboursement anticipé automatique ne se produit, car le niveau de clôture à chaque date d'observation est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique. Par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne serait payable aux dates de paiement des intérêts.

(ii) Montant du remboursement final

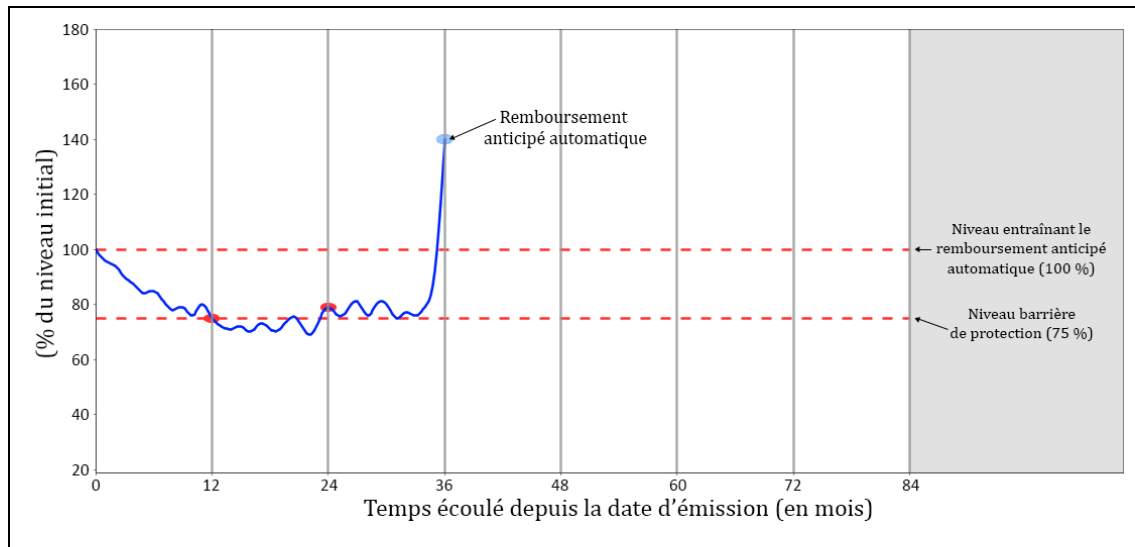
Dans cet exemple, le niveau final est supérieur ou égal au niveau barrière de protection. Par conséquent, le montant du remboursement final s'établit à 100,00 \$.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- Paiement d'intérêts : 0,00 \$
- Montant du remboursement final : 100,00 \$
- Somme totale versée pendant la durée des Titres : 100,00 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 0,00 %.

Exemple n° 3 – Scénario avec gain et cas de remboursement anticipé automatique



- Indique la date d'observation à laquelle le niveau entraînant le remboursement anticipé automatique a été dépassé.
- Indique les dates d'observation auxquelles le niveau entraînant le remboursement anticipé automatique n'a pas été franchi; par conséquent, aucun paiement d'intérêts ne sera effectué à la date de paiement des intérêts applicable.
- Indice Solactive Equal Weight Canada Bank 27 AR

Dans ce scénario, le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à la date d'observation qui tombe 36 mois après la date d'émission des Titres. Une telle situation constituerait un cas de remboursement anticipé automatique et la Banque rembourserait les Titres par anticipation à la date de remboursement anticipé automatique suivante. Un paiement d'intérêts serait payable à la troisième date de paiement des intérêts.

(i) Paiement d'intérêts

Dans cet exemple, étant donné que le niveau initial (X_i) est de 473,49 et que le niveau de clôture à la troisième date d'observation (X_f) est de 662,89, un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la troisième date d'observation. Aux première et deuxième dates d'observation, un cas de remboursement anticipé automatique ne s'est pas produit, car le niveau de clôture à chacune de ces dates d'observation est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique. Par conséquent, le paiement d'intérêts payable à la date de remboursement anticipé automatique serait calculé comme suit :

Le rendement de l'indice se calcule comme suit :

$$\begin{aligned} & ((X_f / X_i) - 1) \times 100,00 \$ \\ & ((662,89 / 473,49) - 1) \times 100,00 \$ = 40,00 \$ \end{aligned}$$

Étant donné que le rendement de l'indice est supérieur à 39,60 \$, le paiement d'intérêts est calculé comme suit :

$$\begin{aligned} & 39,60 \$ + [20,00 \% \times (\text{rendement de l'indice} - 39,60 \$)] \\ & 39,60 \$ + [20,00 \% \times (40,00 \$ - 39,60 \$)] = 39,68 \$ \end{aligned}$$

(ii) Montant du remboursement anticipé automatique

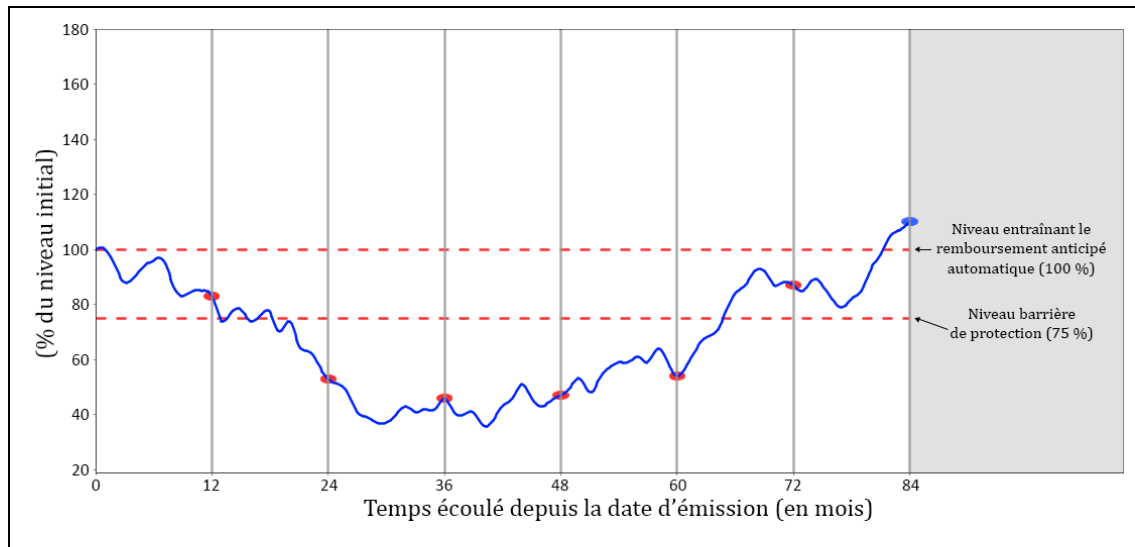
Le montant du remboursement anticipé automatique s'établit à 100,00 \$ par Titre.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date de remboursement anticipé automatique s'établissent comme suit :

- a) Paiement d'intérêts : 39,68 \$
- b) Montant du remboursement anticipé automatique : 100,00 \$
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 139,68 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 11,78 %.

Exemple n° 4 – Scénario avec gain et cas de remboursement anticipé automatique



- Indique la date d'observation à laquelle il se produit un cas de remboursement anticipé automatique; par conséquent, un paiement d'intérêts sera effectué à la date d'échéance.
- Indique les dates d'observation auxquelles le niveau entraînant le remboursement anticipé automatique n'a pas été franchi; par conséquent, il ne se produit aucun cas de remboursement anticipé automatique et aucun paiement d'intérêts ne sera effectué à la date de paiement des intérêts applicable.
- Indice Solactive Equal Weight Canada Bank 27 AR

Dans ce scénario, le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à la dernière date d'observation. Une telle situation constituerait un cas de remboursement anticipé automatique, et un paiement d'intérêts serait payable à la date d'échéance (soit la dernière date de paiement des intérêts).

(i) Paiement d'intérêts

Dans cet exemple, étant donné que le niveau initial (X_i) est de 473,49 et que le niveau final (X_f) est de 520,84, un cas de remboursement anticipé automatique se produit à la date d'évaluation finale (soit la dernière date d'observation). De la première à la sixième date d'observation, aucun cas de remboursement anticipé automatique ne s'est pas produit, car le niveau de clôture à chacune de ces dates d'observation est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique. Par conséquent, le paiement d'intérêts payable à la date d'échéance (soit la dernière date de paiement des intérêts) serait calculé comme suit :

Le rendement de l'indice se calcule comme suit :

$$\begin{aligned} & ((X_f / X_i) - 1) \times 100,00 \$ \\ & ((520,84 / 473,49) - 1) \times 100,00 \$ = 10,00 \$ \end{aligned}$$

Étant donné que le rendement de l'indice est inférieur à 92,40 \$, le paiement d'intérêts s'établit à 92,40 \$.

(ii) Montant du remboursement final

Le montant du remboursement final s'établit à 100,00 \$ par Titre.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- Paiement d'intérêts : 92,40 \$
- Montant du remboursement final : 100,00 \$
- Somme totale versée pendant la durée des Titres : 192,40 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 9,80 %.

**RENSEIGNEMENTS SUR LES DATES D'OBSERVATION, LES DATES DE PAIEMENT DES INTÉRÊTS
ET LES DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE :**

Dates d'observation	Dates de paiement des intérêts	Dates de remboursement anticipé automatique
13 mai 2026	19 mai 2026	19 mai 2026
12 mai 2027	17 mai 2027	17 mai 2027
11 mai 2028	16 mai 2028	16 mai 2028
11 mai 2029	16 mai 2029	16 mai 2029
13 mai 2030	16 mai 2030	16 mai 2030
13 mai 2031	16 mai 2031	16 mai 2031
12 mai 2032	17 mai 2032	17 mai 2032

L'indice sous-jacent est calculé et publié par Solactive AG (« **Solactive** ») et le nom « **Solactive** » est une marque de commerce déposée de Solactive. L'indice sous-jacent est utilisé par la Banque aux termes de licences relativement aux Titres. Les Titres ne sont pas parrainés, vendus ou autrement soutenus par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les Titres en particulier. Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice sous-jacent ou de l'indice cible, ou de données incluses dans ceux-ci ou sur lesquelles ils se fondent, et il n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« **RBC DVM** ») et CI Services d'investissement Inc., respectivement. RBC DVM est une filiale en propriété exclusive de la Banque. La Banque est donc un émetteur relié et associé à celle-ci au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance dépôts. Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Ni la Banque Royale du Canada, les courtiers ou les membres de leurs groupes respectifs, ni les personnes qui leur sont liées, ni aucune autre personne ou entité ne garantissent que les porteurs de Titres recevront une somme égale à leur placement initial dans les Titres ou que les Titres produiront un rendement (sous réserve de la somme minimale payable à l'échéance de 1,00 \$ par Titre) à l'échéance ou avant. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital entièrement protégé et qu'une partie importante du capital sera à risque, vous pourriez perdre une partie importante de votre placement.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada